

# COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

## DU VENDREDI 9 JUIN 2023 ET DU MARDI 4 JUILLET 2023

### TARIF DES REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal a débattu des tarifs applicables au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024. En préambule, il est rappelé que les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022/2023 sont les suivants :

- \_ 2,50 euros par repas pour les enfants de maternelle ;
- \_ 3,00 euros par repas pour les enfants d'élémentaire ;
- \_ 6,50 euros par repas pour les intervenants extérieurs.

Au cours de l'année scolaire 2022/2023, 9180 repas ont été servis au restaurant scolaire (dont 3458 pour les enfants de maternelle, 5524 pour les enfants d'élémentaire et 198 pour les intervenants extérieurs). Pour l'année civile 2022, les recettes liées au paiement des repas s'élèvent à 30249,75 euros. Il est précisé que ces recettes ne couvrent pas le coût réel des repas (achat des matières premières et coût de fonctionnement du restaurant scolaire). Il s'agit là d'une volonté de la municipalité de maintenir des tarifs de repas accessibles pour toutes les familles. Parallèlement, et ce depuis 2020, le restaurant scolaire est engagé dans une démarche de circuits courts qui permet d'atteindre jusqu'à 80% de produits locaux dans les assiettes.

***A l'issue du débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de les maintenir à l'identique pour l'année scolaire 2023/2024.***

### ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par un collège électoral constitué de l'ensemble des conseillers départementaux ; des conseillers régionaux élus dans le département ; des députés ; des sénateurs ; et des délégués des conseils municipaux.

M. Emmanuel Roche ; Mme Hélène Bonnemaire ; M. Christophe Brun ; Mme Isabelle Trivis ; et M. Jena-Pierre Théron sont élus en qualité de délégués. Mme Sandrine Besse ; M. Elva Lamenta ; et Mme Cécile Raffier sont élus en qualité de suppléants.

A noter que M. Rémi Barbe participera au scrutin des élections sénatoriales au titre de son mandat de conseiller départemental.

### DESAFFECTATION ET ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL APRES ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du jeudi 6 avril 2023, le conseil municipal décidait de lancer une enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural au bourg de Cussac-sur-Loire, situé perpendiculairement et en contrebas de la rue des Frênes. L'enquête publique s'est déroulée du vendredi 5 au lundi 22 mai 2023. Deux observations ont été consignées dans le registre d'enquête publique. A l'issue, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, considérant que ce chemin est toujours matérialisé sur le cadastre mais qu'il n'existe plus sur le terrain et que « sa cession n'entraînera aucune enclave des propriétés voisines ».

Dès lors, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour acter la désaffectation du chemin rural traversant la propriété de l'indivision Blanc et pour fixer le prix de vente dudit chemin (173 m<sup>2</sup>) à un euro symbolique avec dispense de paiement. La société Actif est désignée pour établir l'acte administratif, aux frais de l'acquéreur. M. Jean-Pierre Théron est désigné pour représenter la commune de Cussac-sur-Loire et signer l'acte pour le compte de cette dernière.

Parallèlement à cette procédure, il apparaît que des travaux d'élargissement de la rue des Frênes avaient été réalisés il y a plusieurs années. Lors de ces travaux, la voie communale s'est élargie sur une partie des parcelles B318, B322 et B323, propriétés de la même indivision Blanc. Cette situation n'a jamais été régularisée d'un point de vue foncier. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la cession gratuite des surfaces concernées et désigne la SARL Actif pour assister le maire dans la rédaction des actes administratifs. M. Jean-Pierre Théron est désigné pour représenter la commune de Cussac-sur-Loire et signer l'acte pour le compte de cette dernière.

#### **TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION**

Considérant les travaux de construction d'une maison d'habitation sur la parcelle AK36 à Malpas (montée de Saban), il est nécessaire de procéder à des travaux d'extension du réseau d'électricité basse tension. Le syndicat départemental d'énergies de la Haute-Loire prend en charge ces travaux, mais demande néanmoins à la commune une participation à hauteur de 10 euros par mètre linéaire de tranchée. Pour cette opération, le syndicat estime que 47 mètres linéaires de tranchée sont nécessaires et demande à la commune une participation à hauteur de 470 euros. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

#### **DESHERBAGE DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE DE CUSSAC-SUR-LOIRE**

Pour proposer des documents de qualité et adaptés aux usagers, la bibliothèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux de ses collections et à retirer certains ouvrages pouvant être désuets, endommagés ou peu attractifs. Cette opération de régulation est appelée « désherbage ».

A l'unanimité, le conseil municipal autorise les gestionnaires de la bibliothèque à procéder à ces opérations de désherbage des collections. Les ouvrages sortis des collections pourront être, selon leur état, déposés dans les trois boîtes à livres de la commune, donnés à des associations (notamment humanitaires ou caritatives) ou, à défaut, détruits et valorisés comme papier à recycler.

L'élimination des ouvrages sera constatée, après chaque opération, par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination.

#### **DENOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ESPACE ANDREE-CHEDID**

La dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal. Dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, l'équipe de bénévoles assure la gestion du site a organisé un jeu-concours pour trouver un nom à cette bibliothèque. La proposition « Espace Andrée-Chedid » a été retenue par les bénévoles et est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Née au Caire en 1920, Andrée Chedid commence à écrire en 1943, d'abord en anglais puis en français. A travers une œuvre multiple (théâtre, romans et nouvelles, poésie, essais), elle est rapidement reconnue sur la scène littéraire. Ses romans *Le sixième jour* (1960) et *L'Autre* (1969) ont été adaptés au cinéma. Elle atteint la consécration avec *Le Corps et le temps*, Goncourt de la nouvelle en 1979, et reçoit en 2002 le prix Goncourt de la poésie pour l'ensemble de son œuvre poétique. Elle continuera à écrire fictions et poésies aux éditions Flammarion jusqu'à la fin de sa vie, le 6 février 2011.

Cette nouvelle nomination sera actée par la mise en œuvre d'un panneau sur la façade de la bibliothèque. Un autre panneau sera également créé pour le groupe scolaire Louis-Pergaud afin de créer une cohérence en termes d'images sur ces deux sites.

#### **DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles B586 et B2465 (place du Bourg) ; AI280 (rue du Four à Malpas) ; et AI39 (chemin du Mancou à Malpas).

## INFORMATIONS DIVERSES

**Convention relative au déneigement du secteur Les Cabarets/La Planche** : Depuis 2009, une convention passée avec la commune de Coubon encadre les modalités de déneigement du secteur Les Cabarets/La Planche (rive droite de la Loire). Les services techniques de la commune de Coubon y assurent le déneigement et le salage de la voirie. En contrepartie, les services techniques de la commune de Cussac-sur-Loire assurent des prestations de service auprès de la commune de Coubon. La mairie de Coubon a réalisé six passages de salage et/ou déneigement au cours de la dernière saison hivernale. Nos services techniques iront réaliser une demi-journée de broyage de végétaux dans la commune de Coubon à l'automne.

**Travaux de voirie** : L'entreprise Eurovia a réalisé les derniers aménagements d'accotement sur le Chemin de La Croix au bourg. Cette opération est terminée. Concernant les travaux de reprise de voirie chemin du Mancou à Malpas et rue Jacques-Brel aux Baraques, les travaux, perturbés par le temps orageux du début d'été, ont pu être menés à termes.

***La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 août 2023 à 20h15 en mairie.***